
Pigments**Pigments verts de chrome****Spécifications**

E : Pigments — Lead chrome green pigments — Specifications

D : Pigmente — Chromgrün-Pigment — Anforderungen

Norme française homologuée par décision du Directeur Général de l'afnor le 5 juin 1987 pour prendre effet le 5 juillet 1987.

Remplace la norme homologuée de même indice de novembre 1975.

correspondance

La présente norme n'est pas équivalente à la norme ISO 3710 — 1976 actuellement en révision.

analyse

La présente norme décrit les essais en vue de la réception des pigments à base de chromate de plomb et de bleu de Prusse communément appelés verts de chrome

descripteurs

Thésaurus International Technique : peinture, pigment, chromate de plomb, bleu de Prusse, spécification, caractéristique.

modifications

Par rapport à la précédente édition, la présente norme prévoit de nouveaux essais de réception, à savoir : mesure des masses volumiques et dosage des chromates (qui ne sont pas non plus prévus dans la norme ISO).

corrections

SOMMAIRE

	Page
1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	3
2 RÉFÉRENCES	3
3 DÉFINITION ET DÉSIGNATION	3
3.1 Composition chimique	3
3.2 Référence du Colour Index	3
3.3 Désignation	4
4 CARACTÉRISTIQUES REQUISES ET À CONVENIR	4
5 ÉCHANTILLONNAGE	5
6 PROCÈS-VERBAL D'ESSAI	5
ANNEXE A — Détermination des matières volatiles	6
ANNEXE B — Détermination de la teneur totale en plomb	7
ANNEXE C — Détermination de la teneur en plomb soluble	12
ANNEXE D — Détermination de la teneur en chromates	15

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente norme a pour objet de définir et spécifier les caractéristiques des pigments à base de chromate de plomb et de bleu de Prusse dits verts de chrome qui sont utilisés dans l'industrie des peintures, des encres, etc.

2 RÉFÉRENCES

NF B 35-016	Filtres en verre fritté.
NF T 30-022	Peintures — Détermination de la prise d'huile des pigments et matières de charge.
NF T 30-024	Peintures — Détermination du refus sur tamis des pigments et matières de charge en utilisant l'eau comme liquide d'entraînement — Méthode manuelle.
NF T 30-025	Peintures — Comparaison de la couleur des pigments (ton en masse des pâtes broyées).
NF T 30-027	Pigments — Détermination du pouvoir colorant relatif (force colorante) — Méthode par comparaison visuelle.
NF T 30-030	Peintures — Détermination de la teneur des pigments en matières volatiles à 105 °C.
NF T 30-033	Peintures — Détermination de la teneur des pigments en matières solubles dans l'eau — Méthode par extraction à froid.
NF T 30-034	Peintures — Détermination de l'acidité ou de l'alcalinité de l'extrait aqueux des pigments ou matières de charge.
NF T 30-048	Peintures — Méthodes d'échantillonnage des peintures, vernis, préparations assimilées et leurs matières premières.
NF T 30-067	Pigments — Comparaison de la facilité de dispersion (méthode par mouvements oscillatoires).
NF T 30-210	Peintures et vernis — Préparation des extraits acides des peintures liquides ou en poudre.
NF T 30-211	Peintures et vernis — Détermination de la teneur en métaux solubles — Détermination de la teneur en plomb soluble.
NF T 31-016	Pigments à base de chromate de plomb et pigments à base de chromate et molybdate de plomb pour peintures.
NF T 31-201	Pigments et matières de charge — Détermination de la masse volumique à l'aide d'une centrifugeuse.
ISO 2495	Bleus de fer pour peintures.

3 DÉFINITION ET DÉSIGNATION

3.1 Composition chimique

Les pigments décrits dans cette norme sont les produits obtenus à partir de pigments de chromate de plomb communément appelés jaunes de chrome selon NF T 31-016 et de pigments de bleu de Prusse selon ISO 2495.

Ils doivent être exempts de pigments et de colorants organiques. L'addition d'une petite quantité de matières de charge chimiquement inertes est admise pour l'ajustement de la force colorante du produit sous réserve qu'elle soit signalée. Des agents de surface peuvent être présents aux mêmes conditions.

3.2 Référence du Colour Index

Pigment green 15 — CI 77 603 + CI 77 510